

## contenu du message

de	"Elisabeth CHAPELLE" <elisabeth@orange.fr>
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
date	22/10/18 08:50
objet	<b>parc éolien du Millard</b>
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) <a href="#">Dossier éol...doc (49,94 ko)</a>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci joint nos observations concernant le projet éolien à Sainte Gemme le Plaine, cne de Saint Jean de Beugné.

Nous sommes défavorables à ce projet de parc éolien du Millard, lequel va défigurer de manière durable un site remarquable, pour un bénéfice aléatoire et incertain. Le patrimoine paysager et architectural de ce site sera dégradé sans réel bénéfice pour la collectivité, laquelle dépense pourtant des sommes considérables pour promouvoir le tourisme en Vendée.

En vous demandant de bien vouloir tenir compte de ces observations, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'assurance de notre considération distinguée.

André et Elisabeth Chapelle  
10 Route de La Roche  
85310 Nesmy

## Non au projet de parc éolien du Millard !

Le parc éolien du Millard comporterait six éoliennes d'une hauteur de pales de 90 m.

- S'ajoutant aux 13 éoliennes du parc de Corpe et au 8 éoliennes en projet aux Marzières, un parc de 27 éoliennes viendrait ainsi envahir et polluer visuellement le cadre de vie rural des communes de Saint Jean de Beugné, Sainte Gemme la Plaine et des communes avoisinantes.
- L'importance de ce site de 27 éoliennes va peser lourdement sur la valeur immobilière des maisons individuelles bâties, préjudice estimé par les experts de **20 et 40 %**. Certaines maisons seront invendables. Qui va compenser cette perte : les promoteurs, les communes, l'Etat ?
  - Les éoliennes dégradent le patrimoine paysager et architectural.  
Elles sont incompatibles avec les Monuments Historiques : Le Logis de la Chevalerie et le logis de la Popelinière à Sainte Gemme la Plaine, le logis de Chaligny à Sainte Pexine, et le Château de Bessay sont situés dans un environnement encore préservé. Ces monuments sont protégés par le Ministère de la Culture et font l'objet de travaux de restauration très importants depuis de nombreuses années sous la conduite des architectes des Bâtiments de France. Ce projet occasionnerait une covisibilité désastreuse dans le paysage immédiat de ces quatre sites protégés.  
L'harmonie unique de leur site risque d'être gravement compromise par l'émergence d'éoliennes visibles depuis de multiples emplacements.
- Ce projet serait une atteinte grave à l'économie touristique dynamique du Sud Vendée Littoral.  
A Chaligny notamment les **Rencontres du Patrimoine et de la Création** où participent **120 exposants artisans du Patrimoine** ont attiré depuis six ans jusqu'à 5000 personnes. Les médias relaient largement cette manifestation considérée comme **la plus importante de la Région dans ce domaine.**
- Les éoliennes ont le gros défaut de produire une énergie intermittente et ne participent qu'à une infime partie de la production d'énergie. Devant être relayées par des usines thermiques qui dégagent du CO<sup>2</sup> elle participent au dérèglement climatique.  
L'Allemagne, championne de l'éolien, est le pays européen le plus pollueur en CO<sup>2</sup> !
- Le Sud Vendée est déjà saturé d'éoliennes, halte au saccage visuel et écologique !

**Pour toutes ces raisons nous nous prononçons de la façon la plus défavorable contre ce projet.**

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Nom :

Adresse :